



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mai 2026

Début de la séance 20:00

Le mercredi 6 mai 2026, à 20h00, le conseil municipal, dûment convoqué le mardi 28 avril 2026, s'est réuni en salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal POURRAT, maire.

Étaient présents : Pascal POURRAT, Annie BONNET-MIALON, Christian BARCOUDAT, Hélène HOFFMANN, Emmanuel BRANSIET, Sonia BORY, Hervé PETIT, Justine BADEL, Christian CHAPUT, Louison DUMAINE, Marcel NICOLAS.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Quorum : 6

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 11

Étaient absents excusés : Néant.

Étaient absents représentés : Néant.

Étaient absents non excusés : Néant.

Secrétaire de séance : Justine BADEL.

Monsieur le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint (art. L2121-17 du CGCT).

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 avril 2026 ;
2. Délibération commission communale des impôts directs (CCID) : Désignation des contribuables ;
3. Délibération portant désignation d'un référent déontologue ;
4. Désignation d'un référent communal à la forêt (LFA)
5. Désignation d'un membre à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) ;
6. Désignation de deux référents "Ambroisie" ;
7. Délibération relative au droit à la formation des élus ;
8. Délibération pour participation aux frais de scolarité et aux frais de cantine de l'école publique d'Estivareilles ;
9. Délibération pour participation aux frais de scolarité de l'école privée Notre Dame de Lorette de Saint-Pal-de-Chalencon ;
10. Délibération pour participation aux frais de scolarité de l'école primaire Saint-Joseph de Saint-Bonnet-le-Château ;
11. Délibération pour subvention aux voyages scolaires : Collège Saint-Joseph de Saint-Bonnet-le-Château ;
12. Questions diverses.



1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 avril 2026 :

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Le procès-verbal, après délibération, est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

2. Délibération commission communale des impôts directs (CCID) : Désignation des contribuables :

La CCID, présidée par le maire, intervient dans la fiscalité directe locale et émet un avis annuel sur les évaluations des locaux d'habitation. Elle est composée de 6 titulaires et 6 suppléants, désignés par le directeur départemental des finances publiques à partir d'une liste établie par le conseil municipal.

Il convient d'établir une liste de 24 personnes (12 titulaires et 12 suppléants) destinée à être transmise à la Direction départementale des finances publiques.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil municipal arrête cette liste à l'unanimité des suffrages exprimés.

3. Délibération portant désignation d'un référent déontologue :

Tout élu peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local, prévue à l'article L1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales.

Loire Forez Agglomération a décidé de mutualiser ce référent déontologue via une convention avec les communes adhérentes.

Le référent désigné est Monsieur Jean-François KERLEO, professeur de droit public à l'Université Aix-Marseille. La saisine s'effectue via un formulaire disponible sur l'intranet de Loire Forez Agglomération. La commune rembourse à LFA les frais de vacation fixés à 80 € par dossier.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil municipal approuve la désignation de ce référent déontologue dans les conditions ci-dessus, à l'unanimité des suffrages exprimés.

4. Désignation d'un référent communal à la forêt (LFA) :

Dans le cadre de la charte forestière de Loire Forez Agglomération, la commune doit désigner un référent.

Louison DUMAINE se porte candidat à la fonction de référent communal à la forêt.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil municipal désigne Louison DUMAINE comme référente communale forêt, à l'unanimité des suffrages exprimés.



5. Désignation d'un membre à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) ;

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) évalue les charges financières transférées entre l'EPCI et les communes. La commune dispose d'un représentant.

Candidature : Annie BONNET-MIALON.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil municipal désigne Pascal POURRAT pour représenter la commune, à l'unanimité des suffrages exprimés.

6. Désignation de deux référents "Ambroisie" ;

La désignation de deux référents est obligatoire. Ils assurent le suivi des signalements via la plateforme dédiée. La lutte contre l'ambroisie constitue un enjeu de santé publique.

Les conseillers suivants font acte de candidature pour assurer les fonctions de référents « Ambroisie » : Emmanuel BRANSIET et Hervé PETIT.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil municipal désigne Emmanuel BRANSIET et Hervé PETIT comme référents "Ambroisie", à l'unanimité des suffrages exprimés.

7. Délibération relative au droit à la formation des élus ;

Les modalités relatives au droit à la formation des élus, ajournées lors de la précédente séance, sont présentées.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil municipal approuve ces modalités, à l'unanimité des suffrages exprimés.

8. Délibération pour participation aux frais de scolarité et aux frais de cantine de l'école publique d'Estivareilles ;

L'école d'Estivareilles est l'école de référence pour la commune d'Apinac. La commune prend en charge les frais de scolarité et de cantine des enfants scolarisés dans cet établissement.

Pour l'année 2025 :

- Frais de scolarité : 815,23 € par enfant
- Frais de cantine : 350,45 € par enfant

Montant total de la participation : 21 039,41 €

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil municipal approuve une participation totale de 21 039,41 €, à l'unanimité des suffrages exprimés.



9. Délibération pour participation aux frais de scolarité de l'école privée Notre Dame de Lorette de Saint-Pal-de-Chalencon ;

Participation alignée sur le forfait d'Estivareilles : 815,23 € / enfant.

Effectif : 4 enfants, dont 1 en garde alternée (demi-forfait).

Montant total : 2 853,31 €

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil municipal valide une participation totale de 2 853,31 €, à l'unanimité des suffrages exprimés.

10. Délibération pour participation aux frais de scolarité de l'école primaire Saint-Joseph de Saint-Bonnet-le-Château ;

Montant appliqué : 815,23 € / enfant.

Effectif : 6 enfants (dont 3 en garde alternée)

Total : 3 668,55 €

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil municipal approuve une participation totale de 3 668,55 €, à l'unanimité des suffrages exprimés.

11. Délibération pour subvention aux voyages scolaires : Collège Saint-Joseph de Saint-Bonnet-le-Château ;

Demande de participation pour plusieurs sorties et séjours (6e à 3e). Le conseil décide d'octroyer une subvention de 50 € pour les voyages scolaires avec nuitée sous réserve de justification de la part des écoles.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité des suffrages exprimés.

12. Questions diverses.

Aucune délibération n'est prise au titre des questions diverses.

- Changement du Tempo de la mairie
- Cérémonie du 8 mai : vérification de l'organisation (nappe, verre, enceinte ...)
- 13 juin : cérémonie de mémoire organisée par la FNACA à 11 h
- Dossier d'urbanisme
- Récapitulatif sur les modalités de la feuille de chou du bulletin municipal et les idées à mettre dessus
- Site de la commune : idée de trombinoscope avant la fin du mois
- Les infos à partager sur Facebook et Iliwap
- Idée de créer/changer de logo pour Apinac



- Voir s'il est possible d'avoir la poste du village ouverte pendant l'été
- Essai de relancer le petit marché d'été du jeudi matin
- Proposition d'activité le 26 septembre pour les nouveaux arrivants à Apinac
- Planning de la salle de fêtes à mettre en place
- Idée de mettre un bac à compost communal (LFA)

Le prochain conseil municipal se tiendra le 2 juin 2026 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fin de la séance 23:00

Le Maire,

Pascal POURRAT



La Secrétaire de séance,

Justine BADEL

Procès-verbal approuvé lors de la séance du conseil municipal le : 02/06/2026.